

# La loi sur le bien-être au travail

**Cette loi parue le 4 août 1996, demande à l'employeur de promouvoir le bien-être de ses travailleurs.**

S'occuper du bien-être au travail passe notamment par la prévention de la charge psychosociale. En d'autres termes, il s'agit d'être attentif à tous les éléments psychosociaux qui influencent le climat de travail comme par exemple la communication dans l'organisation, le management, les relations humaines...

L'absence de prise en considération de cette charge se manifeste sous forme de dommages importants tant pour les individus que pour l'organisation : stress, absentéisme, turn-over, conflits, plaintes pour harcèlement moral, alcool au travail, augmentation du tabagisme...

La cellule psychosociale propose ses services pour, selon les situations rencontrées, prévenir l'apparition des problématiques, les gérer avec la collaboration du/des travailleur(s) et de l'employeur et en limiter les dommages.

## Vous souhaitez un avis ou une intervention ?

**Cellule Gestion des Risques  
Aspects psychosociaux**

**T. +32 (0)2 533 74 88 (Bruxelles)**

**T. +32 (0)4 344 62 93 (Liège)**



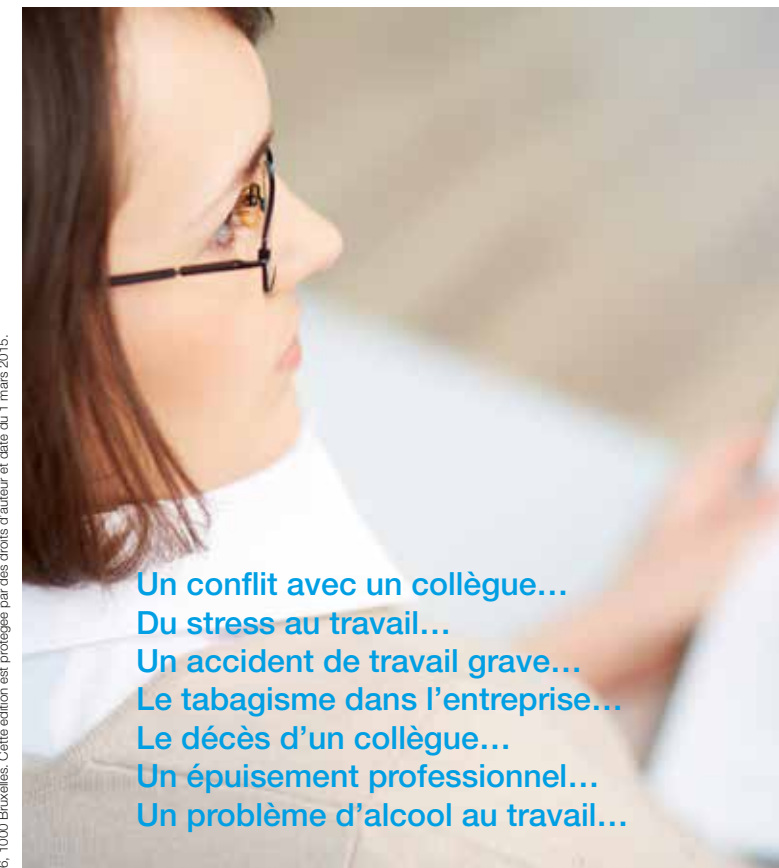
Service externe de Prévention  
et de Protection au Travail

Rue Royale 196 • 1000 Bruxelles  
T. +32 (0)2 533 74 11 • info@spmt-arista.be  
[www.spmt-arista.be](http://www.spmt-arista.be)



## Un problème au travail...

Où puis-je trouver de l'aide ?



**Un conflit avec un collègue...  
Du stress au travail...  
Un accident de travail grave...  
Le tabagisme dans l'entreprise...  
Le décès d'un collègue...  
Un épuisement professionnel...  
Un problème d'alcool au travail...**



votre bien-être, notre priorité

## Dans quel cas vous adresser à la cellule psychosociale de spmt arista ?

### Si votre bien-être au travail est menacé ou détérioré :

- › Vous vivez une situation conflictuelle sur votre lieu de travail que vous voulez résoudre avec l'aide d'une personne extérieure.
- › Vous vivez une souffrance au travail.
- › Vous vivez une situation de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail.
- › Vous voulez organiser une prévention du tabac ou de l'alcool dans votre entreprise.
- › Vous avez vécu ou été confronté à un événement traumatisant sur votre lieu de travail (accident grave de travail, hold-up, suicide d'un collègue...).



## Que pouvez-vous attendre de la cellule psychosociale de spmt arista ?

### Une équipe de conseillers en prévention licenciés en psychologie :

- › Pour une **écoute** dans un cadre sécurisant pour clarifier votre situation.
- › Pour une **information** détaillée sur les aides à disposition et les possibilités d'intervention et/ou une orientation vers des services spécialisés.
- › Pour envisager avec vous les **différentes possibilités** de résolution de la difficulté que vous rencontrez au travail.
- › Pour **accompagner** sur le terrain la résolution du problème comme, par exemple, rétablir des relations au travail par une conciliation entre les parties.
- › Pour **collaborer avec votre employeur** à l'amélioration du bien-être au travail sur les questions de stress, de tabac ou d'alcool au travail, de gestion de conflits, de gestion de la violence et du harcèlement moral ou sexuel au travail... Nous organisons des **formations** dans ces domaines.



## Ce que vous ne devez pas attendre de la cellule psychosociale de spmt arista

- › **D'arbitrer**, c'est-à-dire de donner tort ou raison aux différentes parties.
- › De vous fournir une **reconnaissance officielle du statut de victime** (rôle du juge du tribunal du travail)
- › D'obtenir des **mesures disciplinaires**, une réparation ou d'obtenir une **mutation** ou un **C4**. Nous n'avons aucun pouvoir de contrainte sur l'employeur.
- › D'être **garant d'une trace écrite** de ce que vous avez vécu en vue de vous protéger. Il s'agit là du rôle de la police ou du Contrôle du bien-être, anciennement Inspection médicale, qui peut acter vos déclarations.
- › D'effectuer avec vous une **thérapie**. Nous vous relayerons vers des services spécialisés.

Il faut tenir compte qu'un changement dans une organisation prend du temps. En effet, il va remettre en question certaines habitudes et nécessite d'en créer de nouvelles. Notre mission est de mettre à votre disposition, ou à celle de votre employeur, des outils pour un changement.